

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Janvier 2025

Présents : GERVASI A – FORTUNE M – PLA B – CHARLEUX D – CARQUET M – VARSABA B – GUIRAUD V – VILLELLAS F – TOULZA N – LIGNERES O – PREVOT K

Excusés : ADRAGNA J – BONNET MJ

Absents : DELUCCHI C – MIGNARD C

SECRETAIRE DE SEANCE : TOULZA N

*_*_*_*_*

1 – CREATION D’UN POSTE DE GARDE CHAMPETRE SUR LE TERRITOIRE DES 6 COMMUNES DU GRAND SITE CITE DE MINERVE, GORGES DE LA CESTE ET DU BRIAN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la décision prise lors de la séance du 28 novembre 2024, de créer un poste de garde champêtre dans le but d’assurer la sécurité publique sur les communes du grand site « Cité de Minerve, gorges de la Ceste et du Brian.

La commune de Vélioux s’étant retirée, il convient de prendre une nouvelle délibération pour valider la création de ce poste entre seulement six communes, à savoir : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Siran et Minerve.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l’unanimité.

2 – MISE EN PLACE D’UN PARCOURS SPORTIF – DEMANDE D’AIDE AUPRES DE L’AGENCE NATIONALE DU SPORT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de mettre en place un parcours sportif, en complément de l’aire de jeux pour enfants, du terrain de tennis et du terrain multisports, sur la parcelle communale d’une surface de 5 618 m².

Le montant de cet aménagement fait ressortir une dépense de 20 424,60 € HT, soit 24 509,52 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut être aidé par l’Agence Nationale du Sport et notre commune étant située en zone de revitalisation rurale, celui-ci propose de solliciter auprès de l’ANS une aide de 80 %, sachant qu’aucune autre aide ne sera sollicitée.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – AMENAGEMENT CABINET MEDICAL :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'un médecin va s'installer sur notre commune à partir du 1^{er} juillet 2025.

Le bâtiment communal situé 2 Avenue des Ecoles est tout à fait adapté à l'installation d'un cabinet médical, de par son emplacement.

Des travaux sont nécessaires et après visite des lieux, le futur médecin nous a présenté ses besoins.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer les travaux nécessaires à l'installation du médecin.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H